

**CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**  
**AZILONE-AMPAZA (Corse du Sud)**

Suivant acte reçu par Maître Jean-Jérôme LUCCIONI, Notaire à SARROLA CARCOPINO (20167) le 03/01/2022

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la Loi du 6 mars 2017,  
Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription  
acquisitive et aux dispositions des articles 2261, 2265 et 2272 du Code civil au profit de :

Monsieur Mathieu OLIVETTI, et son épouse, Madame Marie-Dominique CASANOVA,  
demeurant à AZILONE-AMPAZA (20190).  
Nés, savoir :  
Monsieur à BASTELICA (20119) le 26 octobre 1901.  
Madame à AZILONE-AMPAZA (20190) le 15 novembre 1890.  
Mariés à la mairie d'AZILONE-AMPAZA (20190), le 2 octobre 1943, sous le régime de la  
communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.  
De nationalité française.  
Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Décédés, savoir :  
Monsieur à AZILONE-AMPAZA, en août 1978.  
Madame à AJACCIO (20000), le 29 octobre 1981.

**Et portant sur les biens Immobiliers suivant :**

**Sur le territoire de la commune de AZILONE-AMPAZA (Corse-du-Sud), 20190 :**

Diverses parcelles de terra cadastrées

Section	N°	Lieudit	Surface
C	42	SCANDOLAO	00 ha 25 a 20 ca
C	154	SCANDOLAO	00 ha 19 a 42 ca
C	156	SCANDOLAO	00 ha 06 a 53 ca
C	159	SCANDOLAO	00 ha 09 a 95 ca
C	348	AMPAZA	00 ha 00 a 42 ca
C	361	SOTTO LA CASA	00 ha 00 a 37 ca
C	567	PATTINI	00 ha 05 a 67 ca
C	41	SCANDOLAO	00 ha 34 a 57 ca
C	155	SCANDOLAO	00 ha 10 a 66 ca
C	158	SCANDOLAO	06 ha 74 a 00 ca
C	359	SOTTO LA CASA	00 ha 00 a 46 ca
C	372	ORTACCIO	00 ha 00 a 15 ca

Conformément à l'article 1 de la Loi du 6 mars 2017 :

" Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une  
possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession  
sauf preuve contraire "

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications  
de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ".

Adresse mail de l'étude : [jeanjerome.luccioni@notaires.fr](mailto:jeanjerome.luccioni@notaires.fr)

Pour Avis  
Me Jean-Jérôme LUCCIONI  
**CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**  
**SANTA MARIA SICHE (Corse du Sud)**

Suivant acte reçu par Maître Jean-Jérôme LUCCIONI, Notaire à SARROLA CARCOPINO (20167) le 03/01/2022

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la Loi du 6 mars 2017,  
Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription  
acquisitive et aux dispositions des articles 2261, 2265 et 2272 du Code civil au profit de :

Monsieur Mathieu OLIVETTI, et son épouse, Madame Marie-Dominique CASANOVA,  
demeurant à AZILONE-AMPAZA (20190).  
Nés, savoir :  
Monsieur à BASTELICA (20119) le 26 octobre 1901.  
Madame à AZILONE-AMPAZA (20190) le 15 novembre 1890.  
Mariés à la mairie d'AZILONE-AMPAZA (20190), le 2 octobre 1943, sous le régime de la  
communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.  
De nationalité française.  
Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Décédés, savoir :  
Monsieur à AZILONE-AMPAZA, en août 1978.  
Madame à AJACCIO (20000), le 29 octobre 1981.

**Et portant sur les biens Immobiliers suivant :**

**Sur le territoire de la commune de SANTA MARIA SICHE (Corse-du-Sud), 20190 :**

Diverses parcelles de terra cadastrées

Section	N°	Lieudit	Surface
D	248	VIURO	00 ha 05 a 37 ca
D	249	VIURO	00 ha 73 a 05 ca
D	251	VIURO	00 ha 08 a 55 ca
D	252	VIURO	00 ha 13 a 78 ca

Conformément à l'article 1 de la Loi du 6 mars 2017 :  
" Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une  
possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession  
sauf preuve contraire "

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications  
de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ".

Adresse mail de l'étude : [jeanjerome.luccioni@notaires.fr](mailto:jeanjerome.luccioni@notaires.fr)

Pour Avis  
Me Jean-Jérôme LUCCIONI